

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 21 JANVIER 2019, À 20H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h01 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est absent, monsieur le conseiller François Cardinal.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing. et la greffière, Me Julie Waite.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 21 janvier 2019 ouverte.

RÉSOLUTION 2019-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2018
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion – Règlement numéro 431-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés et augmenter le nombre d'étages dans la HC-30, ainsi que de modifier les normes concernant les projets intégrés
 - 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 431-17 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les règles qui s'appliquent au stationnement et à l'entreposage des véhicules récréatifs
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 454-1 modifiant le Règlement numéro 454 portant sur la gestion contractuelle et les règles de passation des contrats
 - 5.2 Adoption du Règlement numéro 445-2 abrogeant le Règlement numéro

445-1 modifiant le Règlement numéro 445 constituant le comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park afin de modifier la composition du comité ainsi que le quorum

5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés et augmenter le nombre d'étages dans la HC-30, ainsi que de modifier les normes concernant les projets intégrés

5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 431-17 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les règles qui s'appliquent au stationnement et à l'entreposage des véhicules récréatifs

5.5 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement numéros 431-16 et 431-17

6. Administration générale

6.1 Approbation des modifications apportées au Calendrier de conservation des documents de la Ville

6.2 Adoption de la Politique de numérisation

6.3 Sommet municipal – Résilience Climat – Union des municipalités du Québec – Participation d'un membre du conseil municipal

6.4 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1

6.5 Adoption de la politique de communication de la Ville d'Otterburn Park

6.6 Réaménagement des rues Comtois, des Groseilliers et le prolongement de la rue des Œillets – Autorisation de signature

6.7 Octroi de la permanence d'emploi – Madame Véronique Darveau, directrice services aux citoyens, relations publiques et communications

7. Finances

7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 11 décembre 2018 au 14 janvier 2019

7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2019-01-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

9. Travaux publics

9.1 Aliénation de véhicules du Service de sécurité incendie – Autorisation de signature

10. Famille, culture et loisir

10.1 Octroi du mandat de gestion du camp de jour de la Ville – Autorisation de signature

10.2 Mise à jour de la politique familiale municipale – Demande de prolongation de délai – Autorisation de signature – Nomination d'un membre du conseil municipal

10.3 Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire : Renouvellement de l'adhésion

10.4 Semaine de l'action bénévole – Reconnaissance des bénévoles et dépôt de la liste des bénévoles

11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h03 à 20h09 :

Monsieur Gilles Caron

Point 6.6 de l'ordre du jour.

Monsieur Charles Morissette

Résolution 399-24 : boîte de service et dépôt d'un document.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Denis Parent :

- Remise de la pétition TELUS - Bureau du député fédéral du NPD, Monsieur Matthew Dubé, le 19 décembre 2018;
- Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 17 janvier 2019;
- Inauguration - Centre Marcel-Lacoste, le 18 janvier 2019.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2019-01-002**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2018**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2019-01-003**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2018**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2018, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS ET AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉTAGES DANS LA HC-30, AINSI QUE DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés et augmenter le nombre d'étages dans la HC-30, ainsi que de modifier les normes concernant les projets intégrés.

L'objet du présent règlement est d'amender le Règlement de zonage afin :

- d'autoriser les projets intégrés dans la zone HC-30;
- de modifier le nombre d'étages dans la zone HC-30;
- de modifier les normes applicables aux projets intégrés.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du Règlement le 17 janvier 2019.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 431-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES QUI S'APPLIQUENT AU STATIONNEMENT ET À L'ENTREPOSAGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-17 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les règles qui s'appliquent au stationnement et à l'entreposage des véhicules récréatifs.

L'objet du présent règlement est d'amender le Règlement de zonage afin :

- de limiter les dimensions des véhicules récréatifs pouvant être stationnés et remisés sur un terrain résidentiel;
- de déterminer les groupes d'usage pouvant stationner et remiser des véhicules récréatifs sur leur propriété;
- de limiter le nombre de véhicules récréatifs par terrain;
- de préciser les endroits et les dates de stationnement et de remisage de véhicules récréatifs.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du Règlement le 17 janvier 2019.

RÈGLEMENTATION

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 454-1.

RÉSOLUTION 2019-01-004

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 454-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 454 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LES RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement le 17 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 454-1, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 445-2.

**RÉSOLUTION
2019-01-005**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445-2 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 445-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 445 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DU COMITÉ AINSI QUE LE QUORUM

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement le 17 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 445-2, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 431-16.

**RÉSOLUTION
2019-01-006**

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS ET AUGMENTER LE NOMBRE D'ÉTAGES DANS LA HC-30, AINSI QUE DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal du 21 janvier 2019 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 17 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du premier projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le présent premier projet de règlement sera présenté en consultation publique et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 431-16, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 431-17.

**RÉSOLUTION
2019-01-007**

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES QUI S'APPLIQUENT AU STATIONNEMENT ET À L'ENTREPOSAGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal du 21 janvier 2019 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 17 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du premier projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le présent premier projet de règlement sera présenté en consultation publique et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 431-17, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2019-01-008**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 431-16 ET 431-17

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées des projets de règlement d'urbanisme suivant, à savoir :

- Projet de Règlement numéro 431-16 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés et augmenter le nombre d'étages dans la HC-30, ainsi que de modifier les normes concernant les projets intégrés.
- Projet de Règlement numéro 431-17 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les règles qui s'appliquent au stationnement et à l'entreposage des véhicules récréatifs.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement ci-dessus mentionnés soit fixée au 18 février 2019, à 19h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2019-01-009**

**APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CALENDRIER DE CONSERVATION
DES DOCUMENTS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT que toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente doit être soumise à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 janvier 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'ADOPTER les modifications apportées au calendrier de conservation des documents de la Ville préparé par l'archiviste madame Isabelle Lauzon, en collaboration avec la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe, Me Julie Waite, et d'autoriser cette dernière à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à cette fin et à les soumettre pour approbation à *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

**RÉSOLUTION
2019-01-010**

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE NUMÉRISATION

CONSIDÉRANT que la numérisation des documents contribue à améliorer l'accès à l'information, tant à l'interne qu'à l'externe, en rendant les documents accessibles à distance et de manière simultanée par plusieurs utilisateurs;

CONSIDÉRANT que cette accessibilité permet d'épargner un temps considérable lors de recherches en centralisant les dossiers et facilite la diffusion des documents sur les diverses plateformes de gestion documentaire, gestion de tâches et de communications;

CONSIDÉRANT qu'une politique de numérisation sert à encadrer le processus de numérisation afin de répondre aux exigences en matière d'intégrité, de sécurité, de pérennité et de confidentialité des documents;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Politique consistent à définir les responsabilités du personnel en matière de numérisation, d'énoncer les principes et les orientations régissant la numérisation des documents et de déterminer les modalités de numérisation, de la sélection des documents aux choix des technologies;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 janvier 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville adopte la Politique de numérisation, telle que décrite dans le texte annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2019-01-011**

**SOMMET MUNICIPAL – RÉSILIENCE CLIMAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
– PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec invite les villes à participer au Sommet municipal portant sur les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et à leurs impacts qui se tiendra le 21 mars 2019 à Gatineau;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le conseiller Jacques Portelance à participer à ce Sommet;

QUE toutes les dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2019-01-012**

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule;

QUE la Ville s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 369 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 869 \$;

QUE la Ville autorise le directeur général à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**RÉSOLUTION
2019-01-013**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA VILLE D'OTTERBURN
PARK**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'adopter une nouvelle politique de communication afin de disposer d'un outil corporatif à jour et déterminant les procédures et les pratiques de communications internes et externes de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que le texte de cette politique est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'adopter la politique de communication de la Ville d'Otterburn Park pour assurer la gestion efficace et la bonne coordination des communications au sein de la Ville, le tout telle que présentée le 14 janvier 2019 et remplaçant toute politique portant sur le même objet.

**RÉSOLUTION
2019-01-014**

**RÉAMÉNAGEMENT DES RUES COMTOIS, DES GROSEILLIERS ET LE PROLONGEMENT
DE LA RUE DES ŒILLETS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la nécessité de réaménager les rues Comtois, des Groseilliers et le prolongement de la rue des Œillets;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ces travaux, la Ville doit notamment créer une nouvelle sortie sur le chemin Ozias-Leduc, par le prolongement de la rue des Groseilliers à la hauteur du lot numéro 3 954 051, prévoir un sens unique du côté nord dans ce prolongement, transformer en sens unique la rue Comtois, entre la rue des Groseilliers et le chemin Ozias-Leduc, prévoir du stationnement sur rue, réaménager l'intersection des rues des Œillets et des Groseilliers et canaliser un fossé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme et du directeur du Service des travaux publics formulée dans leur fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 janvier 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal octroi un budget de 600 000 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'aménagement de l'accès du secteur des rues Comtois, des Groseilliers et des Œillets;

QUE la Ville autorise le maire, ou le maire suppléant et la greffière à signer l'acte notarié d'acquisition d'une partie du lot 3 954 051 (parcelle 1), tel qu'illustré au plan de monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 11 décembre 2018 sous les numéros 3487 de ses minutes et tout autre document donnant effet à la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION
2019-01-015**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI – MADAME VÉRONIQUE DARVEAU,
DIRECTRICE SERVICES AUX CITOYENS, RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT que madame Véronique Darveau, a débuté son emploi au sein de la Ville le 10 septembre 2018, à titre de directrice services aux citoyens, relations publiques et communications;

CONSIDÉRANT que madame Darveau complétera sa période de probation le 8 février 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 21 janvier 2019, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville octroie à madame Véronique Darveau le poste de directrice services aux citoyens, relations publiques et communications, à statut permanent à compter du 8 février 2019, conformément aux dispositions du contrat de travail intervenu entre la Ville et madame Darveau ainsi que la politique relative aux conditions générales de travail du personnel de niveau cadre.

FINANCES

**RÉSOLUTION
2019-01-16**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 11 DÉCEMBRE 2018 AU
14 JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 11 décembre 2018 au 14 janvier 2019 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements		29 882,86 \$
Budget 2018 :	29 529,94 \$	
Budget 2019 :	352,92 \$	
Liste des dépôts directs		1 144 802,25 \$
Budget 2018 :	227 118,40 \$	
Budget 2019 :	917 683,85 \$	
Liste sélective au 14 janvier 2019, chèques n ^{os} 18111 à 18117		3 842,69 \$
Budget 2018 :	3 563,64 \$	
Budget 2019 :	279,05 \$	
Chèques n ^{os} 18118 à 18155		413 734,68 \$
Budget 2018 :	399 120,18 \$	
Budget 2019 :	14 614,50 \$	

Déboursés par retraits bancaires **490 754,87 \$**

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **2 083 017,35 \$**

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2019-01-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2019-01-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2019-01-017**

ALIÉNATION DE VÉHICULES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a débuté ses opérations le 1^{er} janvier 2019 et assure le service incendie sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville doit se départir de deux véhicules utilisés notamment par son Service de sécurité incendie qui sont désormais excédentaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aliéner ses véhicules par encan spécialisé;

CONSIDÉRANT que l'article 28, paragraphe 1.0.1, de la *Loi sur les cités et villes* permet à une Ville d'aliéner, à titre onéreux, tout bien qu'elle a en sa possession et dont elle souhaite se départir;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 janvier 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal approuve l'aliénation à titre onéreux des véhicules ci-après décrits :

Véhicules
Camion 2028, autopompe Spartan 1994, et son équipement (échelle)
Camionnette 07-33 (Dodge Dakota 2007)

QUE le directeur du Service des travaux publics soit et est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE le produit de la vente soit affecté au poste budgétaire 01-271-00-000 – Cession d'actifs.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

RÉSOLUTION 2019-01-018

OCTROI DU MANDAT DE GESTION DU CAMP DE JOUR DE LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville veut que l'ensemble de ses activités reliées au camp de jour soient assumées par une entreprise spécialisée œuvrant dans la gestion des loisirs et des équipements;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Gestion Vincent et Limoges inc. gère des camps municipaux ou privés, des parcs nature, assume la location de jeux gonflables ainsi que l'organisation d'événements;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 novembre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal octroi le mandat de gestion du camp de jour pour l'année 2019, à compter du 25 janvier 2019, avec une année optionnelle en 2020, à Gestion Vincent et Limoges inc., conformément aux termes et modalités décrits au protocole d'entente et selon les services rendus et les montants des services rendus de la description sommaire, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil municipal accepte que la Ville assume les coûts de location des locaux pour la gestion du camp de jour;

QUE le conseil municipal dédie l'accès au camp de jour aux résidents de la Ville d'Otterburn Park seulement;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente, le tout tel que plus amplement décrit audit protocole faisant partie intégrante de la présente comme étant au long récité.

RÉSOLUTION 2019-01-019

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – DEMANDE DE

PROLONGATION DE DÉLAI – AUTORISATION DE SIGNATURE – NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté à la séance du 18 juin 2018, la résolution portant le numéro 2018-06-207 afin de formuler une demande de prolongation de délai auprès du ministère de la Famille pour réaliser la mise à jour de la Politique familiale municipale de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que la mise à jour de la politique familiale municipale de la Ville est nécessaire puisque cette dernière a été adoptée en 2005;

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu une subvention du ministère de la Famille et doit réaliser au plus tard le 13 mars 2019, la mise à jour de ladite politique;

CONSIDÉRANT que les conditions quant à l'obtention de cette subvention étaient, en autres, la création d'un comité de pilotage et la nomination d'un élu municipal responsable du dossier;

CONSIDÉRANT que pour différentes raisons dont notamment l'absence de dépôt de candidatures pour siéger sur le comité et malgré les efforts du Service du loisir et de la culture, la Ville n'a pas rempli l'ensemble des conditions;

CONSIDÉRANT que la date limite pour réaliser la mise à jour de la politique est fixée au 13 mars 2019 et la Ville demande une prolongation du délai jusqu'au 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'attachée d'administration au greffe, à la direction générale et à la mairie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 décembre 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de prolongation de délai au ministère de la Famille afin de reporter l'échéance du 13 mars 2019 au 30 septembre 2019 pour réaliser la mise à jour de la politique;

QUE la Ville autorise le directeur général à signer pour et en son nom, tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE le conseil municipal nomme monsieur le conseiller Louis Côté à titre de responsable des questions famille afin d'assurer la présidence du comité de pilotage via le comité sur le sport, le loisir et la culture de la Ville.

**RÉSOLUTION
2019-01-020**

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELOEIL – MONT-SAINT-HILAIRE : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

CONSIDÉRANT qu'une demande de renouvellement d'adhésion a été adressée à la Ville par la Société d'histoire Beloeil – Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 janvier 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville renouvèle son adhésion à la Société d'histoire Beloeil – Mont-Saint-Hilaire, pour l'année 2019, au tarif de 60 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-494 – Cotisations et abonnements.

**RÉSOLUTION
2019-01-021**

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES ET DÉPÔT DE LA LISTE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT que la Semaine de l'action bénévole se tiendra du 7 au 13 avril 2019, partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que cette forme de reconnaissance est l'occasion de rendre hommage aux bénévoles qui s'efforcent d'améliorer la qualité de leurs collectivités et la vie de leurs concitoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville veut également souligner l'apport essentiel des bénévoles dans les différents organismes offrant des services sur le territoire otterburnois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 janvier 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal proclame la Semaine de l'action bénévole du 7 au 13 avril 2019;

QUE cette Semaine soit soulignée par des annonces sur des panneaux aux entrées de la Ville et par tout autre moyen proposé par l'administration municipale;

QUE la Ville autorise l'achat d'un panier cadeau à être remis à chacun des bénévoles identifiés à la liste des bénévoles de l'année 2018, dans le cadre de la semaine de l'action bénévole de l'année 2019, et remercie chacun d'eux de leur implication dans notre communauté;

QUE les fonds nécessaires à l'acquittement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-90-690 Loisir – activités spéciales.

ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h29 à 20h39 :

Madame Louise Casavant

Lecture d'une lettre aux membres du conseil municipal

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2019-01-022**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h39.

Denis Parent
Maire

Me Julie Waite
Greffière